

INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 25-101 SUR LES AGENCES DE NOTATION DÉSIGNÉES**CHAPITRE 1 INTRODUCTION****Introduction**

Le *Règlement 25-101 sur les agences de notation désignées* (le « règlement ») institue un régime de réglementation des valeurs mobilières pour les agences de notation. La présente instruction générale présente le point de vue des autorités en valeurs mobilières du Canada sur diverses questions relatives au règlement.

Champ d'application

Le règlement ne saurait être interprété de façon à régir le contenu des notes ou la méthode utilisée par l'agence de notation pour les établir.

CHAPITRE 2 DÉSIGNATION DES AGENCES DE NOTATION**Article 3 Obligations relatives aux demandes et renseignements supplémentaires**

L'article 3 du règlement prévoit les documents à fournir en vue d'une demande de désignation. Pour évaluer adéquatement une demande, il est possible que les autorités en valeurs mobilières requièrent des renseignements et des documents supplémentaires et un accès élargi aux dossiers. S'il n'est pas fait droit à la requête, la demande pourrait être refusée ou son traitement pourrait être retardé.

CHAPITRE 3 CODE DE CONDUITE**Écarts par rapport au code de l'OICV**

Bien que le code de conduite de l'agence de notation désignée puisse s'écarter des dispositions du code de l'OICV, l'article 7 du règlement prévoit que le code de conduite doit notamment préciser que l'agence de notation ne peut déroger à son code. Cet article vise à ce que le comportement et la conduite énoncés publiquement dans un code de conduite reflète le comportement et la conduite adoptés au sein de l'agence de notation désignée.

CHAPITRE 4 AUTRES OBLIGATIONS MINIMALES**Article 8 Conflits d'intérêts**

La liste des conflits d'intérêts interdits prévue à l'article 8 du règlement ne saurait être exhaustive ni remplacer l'obligation, pour l'agence de notation désignée, de respecter son code de conduite, lequel doit prendre en compte les diverses dispositions du code de l'OICV en matière de conflits d'intérêts.